



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Vingt-trois Janvier**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2017

Secrétaire de séance : M. Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 1 - Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoint**  
S. BEURRIER - A. DUBOIS - S. ARNOULD - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO -  
N. PERRICHON - J. RAYNAUD - A. RASKIN - JC. SANSONI - J. TOCQUER - C. VELAY -  
S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : M. AUFFRET (pouvoir à C. BOUGE) - S. ALLEG (pouvoir à JL. GIRAUD) -  
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M GAUBERTI) - E. MENUT

**Absence non excusée** : A. CELKA

**DESIGNATION DE DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE VOL A VOILE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 1977 portant création du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence/Tourrettes,

**VU** l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence/Tourrettes,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué,

M. Michel RAYNAUD est le candidat qui se présente :

M. Michel RAYNAUD a obtenu : 20 voix

M. Michel RAYNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- **DE DESIGNER** M. Michel RAYNAUD comme délégué au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence/Tourrettes, représentant la commune de Tourrettes.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.*



Le Maire,

Camille BOUGE